



Fête Eco Bio 13 juin 2021

Chavannes sur l'Etang

Formulaire d'inscription

(à imprimer en recto-verso)

Date limite d'inscription : 15 avril 2021

Dossier complet à retourner à : Association d'Education Populaire - Fête Eco Bio
6, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 07 41 32
Courriel : feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

I. Identification

Association ou organisme non marchand Association ou organisme marchand Producteur, artisan ou autre

Nom/raison sociale :

N° d'identification (MSA, SIRET, ...) :

Nom du responsable :

Adresse de la structure :

Code postal : ville :

Tél. fixe : Mobile :

Courriel :

Site internet :

II. Activité

Alimentation, producteur, restauration Artisanat, savoir-faire, habillement
 Bien-être, santé, hygiène Animation, musique
 Energie, habitat, décoration Association, information, culture

Autre :

Détails sur l'activité :

Certification(s) écologie ou bio :

(prière de fournir une copie de la certification, Agriculture Biologique, Nature & Progrès, Demeter, ...)



Activité (suite)

Activité marchande : Oui Non

Acceptez-vous de paraître dans le programme de la manifestation : Oui Non

Souhaitez-vous animer un atelier : Oui Non

III. Stand

Dimensions standards : Oui Non longueur 4 m sur profondeur 3 m

Si non, dimensions souhaitées : longueur m sur profondeur m

Branchement électrique : Oui Non puissance : Watt(s)

Monophasé Triphasé

Branchement d'eau : Oui Non

Véhicule sur place : Oui Non longueur : m

Installation anticipée le samedi : Oui Non

Produits exposés :

.....

.....

.....

.....

IV. Paiement et engagement

Je joins avec ce formulaire d'inscription les documents indispensables à l'étude de mon inscription (voir le document « modalités et tarif » joint) et un chèque de : € libellé à l'ordre de l'AEP de Chavannes sur l'Etang du montant total des frais de participation. Ce chèque sera encaissé après la manifestation.

J'ai pris connaissance de la charte de la fête éco-bio jointe que je m'engage à respecter dans son intégralité et sans aucune restriction.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'exposant





Fête Eco Bio 13 juin 2021

Chavannes sur l'Etang

Modalités et tarifs

(partie à conserver)

I. Date et lieu de la manifestation

- La manifestation aura lieu le dimanche 13 juin 2021 au 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang derrière et sur le côté de l'église
- L'accueil et l'installation des exposants se feront le samedi 12 de 14h à 18h et le dimanche 13 de 6h00 à 9h00
- Un service de gardiennage effectué par une société spécialisée sera en place du samedi 12 à 20h au dimanche 13 à 6h
- La manifestation sera ouverte au public de 10h00 à 19h00 avec expositions, concerts, animations, dégustations et restauration, elle sera gratuite pour les visiteurs

II. Stand

- Prévoir tables, chaises, tréteaux, grill et autres accessoires nécessaires à votre installation ainsi qu'un abri pour d'éventuelles intempéries
- Les branchements électriques et d'eau sont possibles, nous le signaler impérativement lors de l'inscription en précisant la puissance désirée. Pas de bouilloire, four, chauffage ou plaque électrique (risque de surcharge électrique du site) sauf en accord avec l'organisateur
- Les stands seront respectueux de l'environnement

III. Tarif

Description	Tarif	Quantité	Prix en €
Emplacement de base 4 m (longueur) sur 3 m (profondeur) :			
– Associations/organismes non marchands et les membres de l'AEP depuis plus d'un an	10 € €
– Associations marchandes et organismes marchands	30 € €
– Producteurs, artisans et autres	30 € €
Le mètre linéaire supplémentaire en longueur	10 € €
Branchement électrique	5 € €
Branchement eau	5 € €
Véhicule sur place	5 € €
Total		 €



IV. Modalités de règlement

La fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le chèque de réservation libellé à l'ordre de l'AEP de Chavannes sur l'Etang sont à retourner avant le 15 avril 2021 à l'adresse suivante : AEP - Fête Eco Bio 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang. **Votre chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement de la manifestation ; il vous sera restitué en cas d'annulation de notre fait.**

V. Renseignements et contacts

Renseignements : Danie BROSOLO (06 82 07 26 76) ou Alain QUIQUEREZ (06 36 14 68 43)

Courriel : feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

Site internet : <https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/manifestations/fete-eco-bio/>

Facebook : <https://www.facebook.com/AEPChavannesFeteEcoBio>





Fête Eco Bio 13 juin 2021

Chavannes sur l'Etang

Charte de l'exposant

(partie à conserver)

La participation à cette manifestation est conditionnée à l'acceptation de cette charte faisant office de règlement.

La manifestation se doit de dépasser la simple fonction marchande pour présenter aux visiteurs la filière « bio » sous ses aspects informatifs, conviviaux et pédagogiques (conférences, expositions, repas, animations, etc.). L'entrée pour le public est gratuite.

La priorité sera donnée aux producteurs locaux, aux circuits courts dans un rayon de 50 km, aux transformateurs ayant une démarche solidaire et écologique. Sont interdits les actes médicaux ou paramédicaux.

Article 1 : Objet

L'objectif de la FEB (Fête Eco Bio) est de promouvoir :

- La production, la transformation, la commercialisation et la consommation de produits biologiques dans le respect des règles de l'agriculture biologique et plus généralement le respect de l'être humain et de l'environnement.
- L'action des associations œuvrant dans le domaine environnemental et /ou humanitaire. Une copie de leurs statuts pourra leur être demandée.

La FEB est donc ouverte à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités ont un rapport avec la préservation de la biodiversité, l'éducation citoyenne, l'agriculture biologique, la santé et le bien-être, l'écohabitat, les énergies renouvelables.

Article 2 : Critères d'admission

L'appellation « Fête Eco Bio » nécessite que :

- L'ensemble des produits alimentaires présentés soient issus de l'agriculture biologique certifiée. Les exposants devront afficher leur certification en bio pour les produits exposés
- Pour les produits non certifiables, l'AEP (Association d'Education Populaire de Chavannes sur l'Etang, association organisatrice) pourra vérifier leur nature et demander la présentation ou l'affichage de documents tels que fournisseurs, certificats divers, composants...
- Les produits non alimentaires devront présenter un intérêt au regard de la défense de l'environnement et de l'écologie
- Les cosmétiques et produits d'entretien devront être certifiés bio et écologiques

Une réponse sera adressée aux demandeurs après examen de leur formulaire d'inscription.

Article 3 : Conditions d'annulation

- Si l'exposant annule son inscription plus de 30 jours avant le début de la manifestation, il sera remboursé du montant versé lors de l'inscription
- Si l'exposant annule son inscription moins de 30 jours avant le début de la manifestation, il ne sera remboursé que de la moitié de la somme versée lors de l'inscription



- Au cas où pour une raison majeure et sans aucune justification, la fête serait annulée par les organisateurs et ne pourrait donc avoir lieu, ceux-ci s'engagent à rembourser le montant des inscriptions et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'AEP

Article 4 : Lois et règlements

Ceux s'appliquant aux foires et salons devront être respectés : voir le règlement général des foires et salons téléchargeable sur <https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/wp-content/uploads/2020/11/FEB-reglement-foires-salons.pdf>

Article 5 : Tenue de chaque stand

Jour, heure, emplacement :

- Pour éviter d'éventuels embouteillages, l'accueil des exposants se fera à partir du samedi 12 juin 2021 de 14h à 18h et le dimanche 13 juin de 6h à 9h. L'installation des stands devra impérativement être terminée pour le dimanche 13 juin à 10h
- Avec accord de l'organisateur, l'installation au moyen d'un véhicule en fonction de son volume sera possible
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand le dimanche 13 juin de 10h à 19h
- Pour des raisons techniques, chaque emplacement leur sera notifié à l'installation par les organisateurs et ne prêtera à aucune remise en cause

Présentation du stand :

- Les exposants doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques...) et prévoir un abri tel que barnum ou parasol
- Ils s'engagent à une présentation agréable, attrayante et informative (panneau, banderole avec nom et adresse ...). Leurs certificats de conformité à l'agriculture biologique et leurs prix devront être affichés lisiblement

Diffusion musicale :

- Elle sera assurée exclusivement par l'association organisatrice

Entretien et respect de l'environnement :

- Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement qu'ils devront laisser en parfait état de propreté et libres d'accès à la fermeture de la fête. Le tri des déchets devra donc être respecté par tous les participants. Les sacs plastiques seront strictement interdits sur la fête. De plus, il sera nécessaire que les produits vendus soient emballés dans des sacs en papier ou biodégradables. Un effort est demandé sur la consommation de l'eau potable et de l'énergie

Article 6 : Assurance

- Chaque exposant doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle aux organisateurs. Il sera responsable à l'égard des tiers pour les dommages corporels et dégâts matériels qui pourraient être causés par lui-même, son matériel, ses produits et les personnes à son service.
- L'association organisatrice et la commune d'accueil déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants en cas de vols, dommages et détérioration de tous types les concernant

Article 7 : Restauration

Pour les restaurateurs sur place ainsi que tous les exposants amenés à proposer des dégustations, les ingrédients utilisés seront impérativement issus de l'agriculture biologique. Ils devront respecter la réglementation en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable ou compostable. Le matériel de cuisine en aluminium, les verres, couverts, assiettes, touillettes ou petites cuillères de dégustation en matières plastiques ainsi que les fours à micro-ondes sont strictement interdits.

